

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Lundi 4 juillet 2016

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Vanessa Faucher, Guy Gilbert et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme est aussi présente.

Absences motivées : Nathalie Guesneau et Simon Lafrenière

2. Adoption de l'ordre du jour :

16-2689

Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyé par Claude Sévigny d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016 (reporté à une réunion ultérieure).
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- *Autorisation de la municipalité pour le projet « Musique aux Sommets »*
- *Nomination des membres pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
- *Orientation préliminaire article 59*
- *Projet d'infrastructures de l'aéroport de Sherbrooke*
- *Demande de lotissement – Ferme Mountain View*
- *Demande de licence de tirage moitié-moitié*
- *Projet de relocalisation du Centre des femmes du HSF La Passerelle*
- *Soumission débroussaillage 2016*

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016:

L'adoption du procès-verbal du 6 juin est reporté à une réunion ultérieure.

4. Adoption des revenus & dépenses :

16-2690

Il est proposé par Louis Désy, appuyé par Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016, pour un total des dépenses d'une somme de 96 207,88 \$ et un total des revenus d'une somme de 64 412,61 \$.

5. Rapport du Maire :

À la dernière réunion des maires il a été question de prendre position concernant l'échange entre Westbury et East Angus sur la parcelle de terrain du Restaurant MacDonald ; il a été décidé que la MRC du Haut-Saint-François ainsi que les municipalités non concernées restaient neutres à ce sujet.

Concernant le roll-off nous avons reçu quelques plaintes concernant la démolition d'une maison dans notre village ; la personne concernée a été avisée et la secrétaire-trésorière avise les membres du Conseil qu'elle a de-

mandé à Richard Martin d'aller lui porter une lettre à cet effet. Un bulletin sera envoyé à la population en leur rappelant que ce roll-off ne sert qu'à des travaux de rénovation ; si vous avez une démolition importante à faire, vous devez faire la demande d'un conteneur sur votre terrain.

Des interventions d'urgence hors-piste seront mises sur pied pour les sentiers de motoneiges et de VTT et il semble que ce soit les municipalités qui deviendront les 1^{er} répondants donc ce qui pourraient imposer des coûts importants pour la municipalité comme achat de civière, petit traineau, VTT, etc. ; il a été discuté de façon sérieuse que peut-être 2 ou 3 municipalités pourraient se fusionner pour ces coûts ; dossier à suivre à ce sujet.

Concernant le défilé des chars allégoriques pour le festival Musique aux sommets, pour Chartierville ce sera Simon Lafrenière qui s'en occupera donc toute personne intéressée à donner un coup de main devra s'informer auprès de Simon.

Concernant le schéma incendie, une rencontre est prévue entre les maires et les chefs pompiers afin d'avoir une entente intermunicipale à travers la MRC pour avoir accès à différents services au même taux pour toutes les municipalités.

6. Rapport des comités ad hoc :

Louis Désy parle du calcium qui a été finalement épandu ; d'autres travaux sont à prévoir cet automne, tels que planifiés avec l'organisme RAPPEL.

Claude Sévigny apporte quelques informations sur le guide touristique concernant nos attraits ; il présente aussi la carte de la contrée du massif du Mont-Mégantic concernant Chartierville, Val-Racine, Scotstown, La Patrie, Notre-Dame des Bois et Hampde. Une soumission nous a été présentée concernant la fabrication de nouvelles pancartes de rues, le Conseil prendra une décision à ce sujet à la fin de notre réunion. Tous les membres pour le prochain comité consultatif d'urbanisme ont maintenant été recrutés et une réunion devrait se tenir dans les prochaines semaines.

Guy Gilbert parle des activités qui ont débutées aux deux centres soit le CIMO et le CICM. La dernière fin de semaine, environ 70 personnes se sont présentées au festival de l'or, malgré la mauvaise température, et 135 personnes lors de l'exposition des minéraux, M. Germain Benoît, le responsable, était très satisfait. Par le fait même, M. Gilbert souligne qu'il serait intéressant d'avoir une pancarte à l'extérieur du Centre communautaire qui nous permettrait de faire l'annonce de nos activités ; il veut aussi remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués pour ces activités. Une formation a été donnée aux employés par la SADC et le premier objectif était d'abord pour le service à la clientèle ; en après-midi il y a eu un échange entre nos employés et les employés de d'autres municipalités pour les événements touristiques et le tout a été vraiment apprécié.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

16-2691

Autorisation de la municipalité pour le projet « Musique aux Sommets » :
Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyée par Louis Désy que la municipalité de Chartierville autorise l'organisation du festival « Musique aux Sommets » les 19, 20 et 21 août 2016. Un défilé se tiendra le samedi 20 août 2016 et tout stationnement sur la route 257 de la route 210 jusqu'à la sortie nord du village sera interdit. Adopté à l'unanimité.

16-2692

Nomination des membres pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
Il est proposé par Claude Sévigny, appuyée par Louis Désy que la municipalité de Chartierville accepte la nomination des personnes suivantes pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme soit Joane Dubé, Camille Fortier, Raymond Fournier, Sylvie Ménard et Anne Mellet. MM. Désy et Sévigny font déjà partie de ce comité. A leur prochaine rencontre, ces membres devront donc nommer un président, un vice-président et un secrétaire en plus de l'alternance des mandats des membres qui devra être décidée. Adopté à l'unanimité.

Orientation préliminaire article 59 :

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi ;

ATTENDU QUE la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec ;

ATTENDU QUE la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.) ;

ATTENDU QUE préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité ;

ATTENDU QUE cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations ;

ATTENDU QUE cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective ;

ATTENDU QUE la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) ;

ATTENDU QUE la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648) ;

ATTENDU QUE la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire ;

ATTENDU QUE cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) ;

ATTENDU QUE cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale ;

ATTENDU QUE la Commission a jugé la demande recevable ;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle ;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1) ;

ATTENDU QUE le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés ;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations ;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective ;

ATTENDU QUE quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective ;

ATTENDU QU'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres ;

ATTENDU QUE trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Vanessa Faucher, appuyée par le conseiller Claude Sévigny et résolu que le conseil de la municipalité de Chartierville accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

Projet d'infrastructures de l'aéroport de Sherbrooke

16-2694

ATTENDU QUE l'aéroport de Sherbrooke, situé sur le territoire du Haut-Saint-François est une infrastructure majeure, ayant un potentiel important de services aux individus et de développement économique ;

ATTENDU QUE ce développement nécessite la mise en place d'infrastructures aqueduc et d'égout de même que des aménagements à l'aérogare actuelle ;

ATTENDU QU'une demande de subvention sera déposée dans le cadre d'un programme Fédéral-provincial-municipal d'infrastructure pour le projet évalué à 9,2M\$ et dont la participation du milieu est évaluées à 1,8M\$;

ATTENDU QUE la participation du milieu sera répartie entre les différentes MRC de l'Estrie, la ville de Sherbrooke et les municipalités du Haut-Saint-François, selon un scénario déposé à la séance du conseil du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Vanessa Faucher, appuyée par Guy Gilbert, il est résolu que la municipalité de Chartierville participe financièrement à ce projet pour un montant de 3 148,91 \$ dans la mesure où le projet se réalise selon les paramètres présentés.

16-2695 *Demande de lotissement – Ferme Mountain View :*
Il est proposé par Guy Gilbert, appuyé par Louis Désy que la municipalité de Chartierville appuie la demande de Mme Jennifer Boucher et M. Johnny Guertin (Ferme Mountain View SENC) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour Le lotissement d'une partie des lots du matricule 4916 17 2866 dans le canton d'Emberton. Adopté à l'unanimité.

16-2696 *Demande de licence de tirage moitié-moitié :*
Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyée par Louis Désy que la municipalité de Chartierville autorise la directrice générale Maryse Prud'homme à compléter et signer la demande pour des activités de moitié-moitié lors d'événements organisés pour le service des loisirs, la fabrique ou autres. Adopté à l'unanimité.

16-2697 *Projet de relocalisation du Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle :*
Il est proposé par Claude Sévigny, appuyé par Guy Gilbert et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la municipalité de Chartierville appuient le projet de relocalisation du centre des femmes La Passerelle et croient que ce projet aura des impacts très positifs dans ce milieu.

16-2698 *Service de débroussaillage :*
Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyée par Claude Sévigny d'accepter la soumission pour le débroussaillage des bords de chemins municipaux de Service forestier Stéphane Blais pour deux passages au maximum de la machine pour un prix de 2 450 \$ taxes en sus.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :
16-2699 La séance est levée à 20h30 par Louis Désy sous la résolution 16-2699.

Denis Dion, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière